Publications techniques des bandes

SERVICES DE POMPIERS VOLONTAIRES

DANS LES RESERVES INDIENNES

Octobre 1985

E78.C2
B3514
no.FS-11
ex.1

Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada
Canada

BTP FS-11

Services techniques et marchés

Technical Services and Contracts

SERVICES DE POMPIERS VOLONTAIRES DANS LES RESERVES INDIENNES

Octobre 1985

LIBRARY
DEPT. OF INDIAN AFFAIRS
AND NORTHERN DEVELOPMENT
RECD. MAR 13 1987 REÇU
MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES
ET DU NORD CANADIEN
BIBLIOTHÈQUE

©Publié avec l'autorisation de
l'hon. David E. Crombie, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien,
Ottawa, 1986.

QS-3422-000-FF-A1

This publication is also available in
English under the title:

Volunteer Fire Departments on
Indian Reserves

SERVICES DE POMPIERS VOLONTAIRES DANS LES RÉSERVES INDIENNES

Table des matières

1.0 INTRODUCTION

2.0 BUT D'UN SERVICE D'INCENDIE

3.0 CRÉATION D'UN SERVICE DE POMPIERS VOLONTAIRES
3.1 Autorisation
3.2 Planification
3.3 Structure

4.0 ADMINISTRATION ET GESTION D'UN SERVICE DE POMPIERS VOLONTAIRES
4.1 Généralités
4.2 Rôle du chef d'un service d'incendie
4.3 Rôle du sous-chef d'un service d'incendie
4.4 Personnel
4.5 Formation
4.6 Exercices
4.7 Engin et matériel de lutte contre l'incendie
4.8 Inspection et entretien

5.0 PRÉVENTION DES INCENDIES
5.1 Généralités
5.2 Inspection préventive
5.3 Éducation et sensibilisation en matière de sécurité incendie

6.0 PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

7.0 PUBLICATIONS ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCE CONNEXES

ANNEXES

A Liste échantillon de publications de l'IFSTA portant sur la protection contre l'incendie
B Fiche de renseignements type sur l'engin de lutte contre l'incendie
C Fiches types de réparation et d'entretien des engins de lutte contre l'incendie
D Rapport type de vérification mécanique du chauffeur de camion
E Formule type d'inspection domiciliaire par un SPV
F Formule type d'inspection domiciliaire par un service d'incendie
G Liste de vérification des mesures de sécurité-incendie à domicile
H Énoncé de tâches type

SERVICE DE POMPIERS VOLONTAIRES DANS LES RÉSERVES INDIENNES

1.0 INTRODUCTION

La présente publication a pour but de fournir des lignes directrices de base sur la mise sur pied, l'administration, la gestion , la formation et le fonctionnement de services de pompiers volontaires dans les réserves et les agglomérations indiennes. Cette publication renferme également des renseignements généraux qui peuvent être utiles à tous les services de pompiers volontaires, quels que soient la taille et les besoins des réserves qu'ils desservent.

Cette publication s'adresse à tout le personnel qui oeuvre dans le domaine de la protection contre l'incendie dans des réserves indiennes.

2.0 BUT D'UN SERVICE D'INCENDIE

Le but premier d'un service d'incendie est d'appliquer des techniques de prévention des incendies en vue d'éviter les pertes de vie et de biens. Il peut atteindre ce but au mieux en adoptant les principes ci-après qui sont admis de tous:

a. prévenir les incendies;

b. prévenir la perte de vie et de biens en cas d'incendie;

c. empêcher l'incendie de se propager; et

d. l'éteindre le plus rapidement possible.

3.0 CRÉATION D'UN SERVICE DE POMPIERS VOLONTAIRES

3.1 Autorisation

Pour mettre sur pied un service de pompiers volontaires (SPV) dans une réserve indienne, il faut tout d'abord obtenir l'autorisation nécessaire de la bande ou du conseil tribal, sous forme d'une résolution ou d'un règlement approuvé dans lequel seront énoncées les modalités liées à la mise sur pied du service d'incendie, au recrutement du chef et du personnel nécessaire et à l'obtention d'un engin et de l'équipement de lutte contre l'incendie. Il faudra également y exposer les principales tâches et responsabilités du chef du service d'incendie, notamment la sélection du personnel et la mise en place d'un service de pompiers volontaires, sous réserve de l'approbation du conseil de bande.

3.2 Planification

Compte tenu du travail et des dépenses considérables nécessaires, il importe que chaque réserve dresse des plans bien élaborés qui permettront de mettre sur pied et de gérer un service d'incendie efficace. Ces plans devront renfermer des buts et des objectifs bien définis qui tiendront compte de la fréquence des incendies et des projets d'aménagement prévus pour la réserve en question.

Dans le cadre du processus de planification, le conseil de bande doit évaluer l'ampleur possible des incendies qui sont susceptibles de se déclarer à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve. Pour assurer les meilleurs résultats, cette évaluation devra être effectuée avec la collaboration du chef du service d'incendie, les facteurs suivants devant être pris en considération:

a. Taille de la réserve:

(1) la superficie et la population totales de la réserve; et

(2) le nombre de bâtiments et la densité.

b. Accessibilité à la réserve: les principales voies d'accès à la réserve et à ses ouvrages et bâtiments, ainsi que les autres voies possibles.

c. Dimension des bâtiments: la hauteur, la superficie et l'orientation de chaque bâtiment et ouvrage dans la réserve.

d. Construction des bâtiments: genre de matériaux utilisés (résistants au feu, combustibles, non combustibles, etc).

e. Contenu des bâtiments: combustibilité du contenu des bâtiments.

f. Dangers d'incendie: réservoirs de carburant extérieurs et intérieurs et liquides inflammables, dans la réserve et à proximité de celle-ci.

g. Incendies de forêt: dangers d'incendie de forêts dans la réserve ou ses environs.

h. Voies ferrées et routes traversant la réserve: danger que présente le transport de matières dangereuses pour la réserve.

i. Équipement de protection contre l'incendie: l'existence ou le manque de systèmes ou d'équipement manuels ou automatiques de protection contre l'incendie, y compris des dispositifs de détection et des avertisseurs d'incendie.

j. Sécurité des particuliers: sorties de secours, plans d'évacuation, exercices et opérations de sauvetage.

k. Service d'incendie déjà en place: les moyens dont dispose le service d'incendie déjà en place, s'il en existe.

l. Aide fournie par d'autres services d'incendie: l'accessibilité à d'autres services d'incendie se trouvant dans les environs et les moyens dont ils disposent.

3.3 Structure

3.3.1 Généralités

Les plans dressés à la suite de l'évaluation mentionnée en 3.2 ci-dessus doivent servir à déterminer la structure et la taille d'un service de pompiers volontaires dans une réserve indienne. Dans sa forme la plus simple, le service de pompiers volontaires d'une petite réserve doit se composer d'un chef de qui relève directement un certain nombre de pompiers. Pour que ce service soit des plus efficaces, il doit compter au moins six pompiers. Dans une réserve de très grande taille, le service de pompiers volontaires pourra être composé d'un chef, d'un sous-chef et de deux ou trois capitaines qui seront chacun responsable d'un nombre précis de pompiers. Tout service de pompiers volontaires, quelle que soit sa taille, doit être dirigé par un chef, qui est, pour sa part, responsable au conseil de bande. Voir les figures 1 à 5 où l'on trouve des exemples d'organigrammes. Il incombe au chef et au conseil de bande de déterminer, de concert avec l'agent régional de la sécurité et de la prévention des incendies (ARSPI), quelle structure organisationnelle convient le mieux aux besoins de la réserve.

3.3.2 Fonctions organiques

Les fonctions organiques d'un service d'incendie visent normalement les activités directement liées à l'extinction des incendies.

STRUCTURE ORGANIQUE TYPE D'UN SERVICE DE POMPIERS VOLONTAIRES DANS UNE RÉSERVE INDIENNE

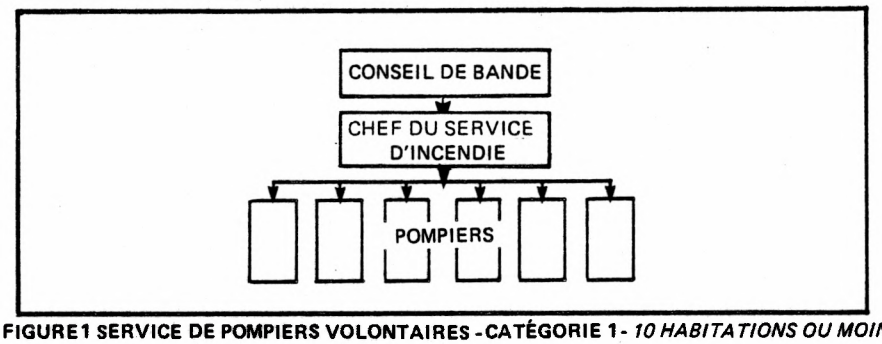

FIGURE 1 SERVICE DE POMPIERS VOLONTAIRES - CATÉGORIE 1 - *10 HABITATIONS OU MOINS*

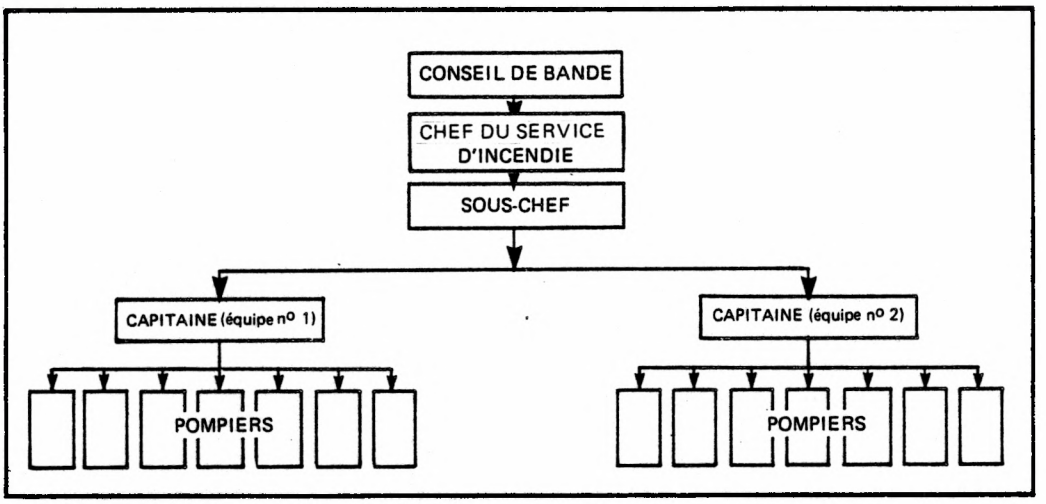

FIGURE 2 SERVICE DE POMPIERS VOLONTAIRES – CATÉGORIE 2 – *10 À 40 HABITATIONS*

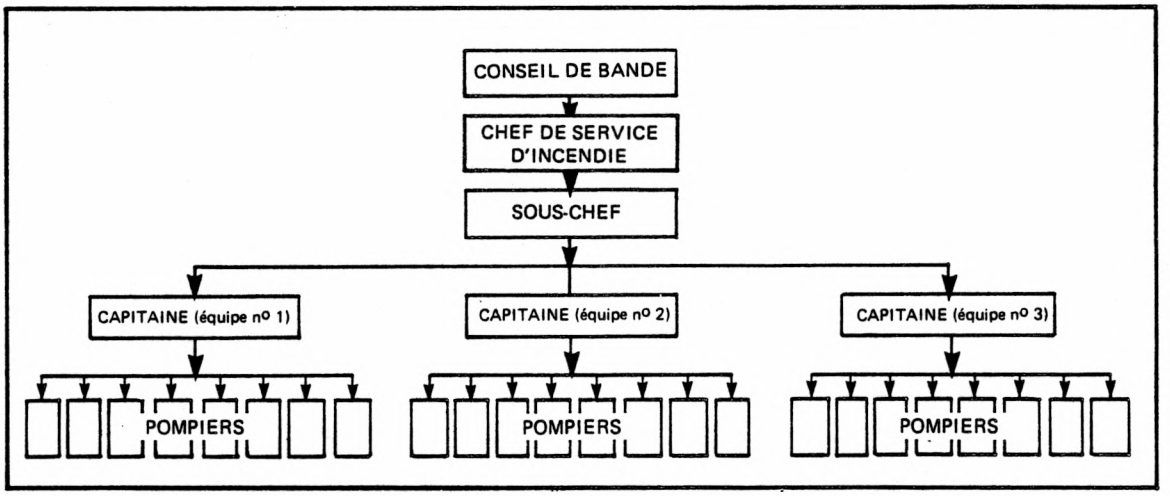

FIGURE 3 SERVICE DE POMPIERS VOLONTAIRES – CATÉGORIE 3 – *40 HABITATIONS OU PLUS*

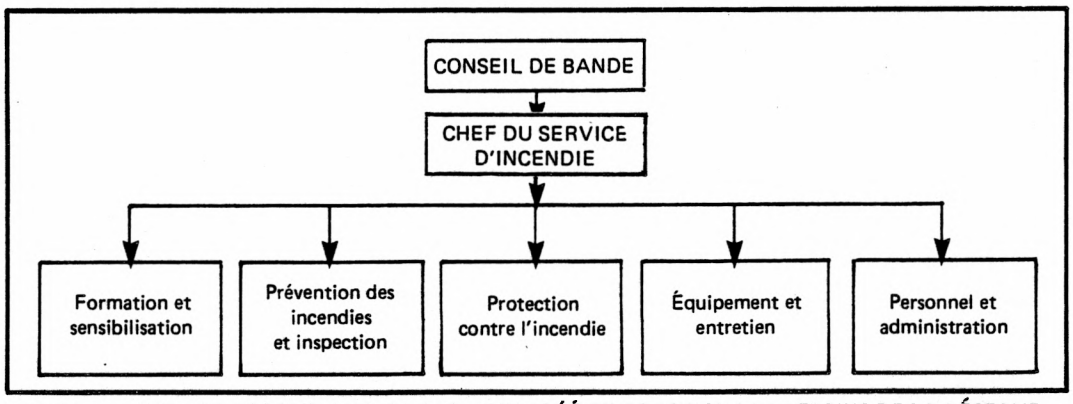

FIGURE 4 SERVICE DE POMPIERS VOLONTAIRES CRÉÉ EN FONCTION DES BESOINS DE LA RÉSERVE INDIENNE – MODÈLE DE STRUCTURE FONCTIONNELLE

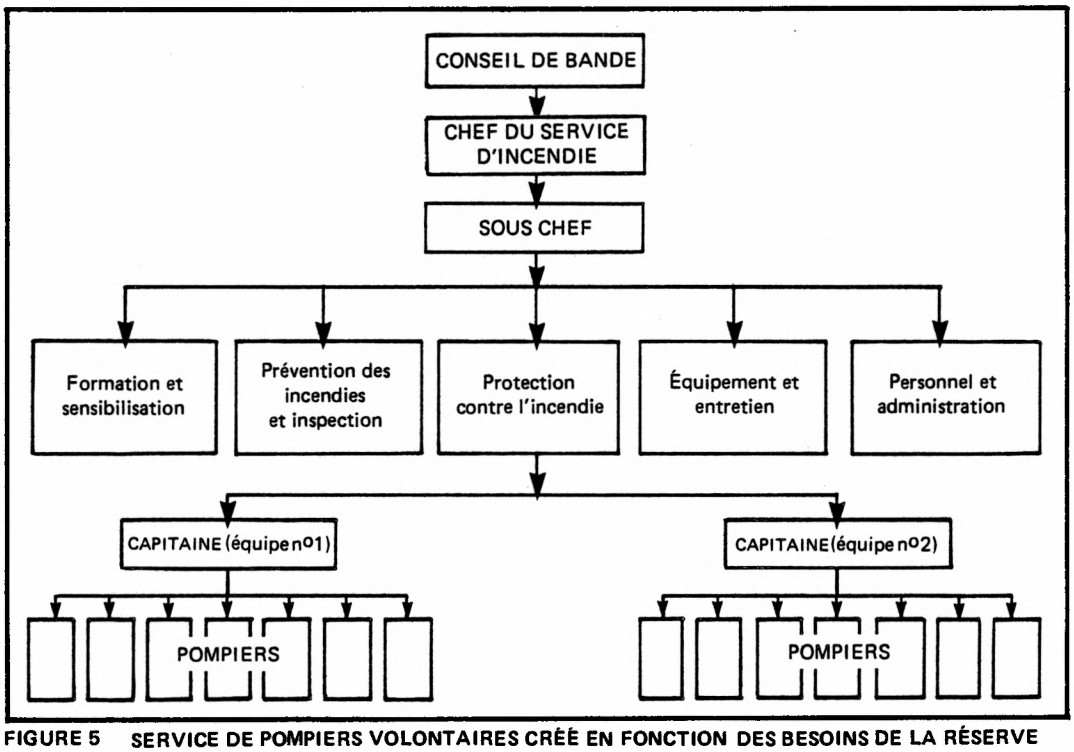

FIGURE 5 SERVICE DE POMPIERS VOLONTAIRES CRÉÉ EN FONCTION DES BESOINS DE LA RÉSERVE INDIENNE – MODÈLE DE STRUCTURE

3.3.3. Fonctions spécialisées

Les fonctions spécialisées englobent les activités telles que la prévention des incendies, la formation, la protection contre l'incendie, l'administration et l'entretien. Dans les services de pompiers volontaires, ces activités sont la responsabilité de comités qui devraient préférablement être présidés par un pompier qualifié. Dans certains cas, cette responsabilité peut être assumée par un membre de la collectivité.

La structure d'un service de pompiers volontaires variera selon la taille du service et l'envergure de ses opérations. Dans un service de petite taille, un agent fonctionnel peut présider plus d'un comité et les membres d'un comité peuvent prendre part aux activités d'autres comités.

4.0 ADMINISTRATION ET GESTION D'UN SERVICE DE POMPIERS VOLONTAIRES

4.1 Généralités

Tout service de pompiers volontaires est administré par le conseil de bande qui s'appuie sur les règlements applicables en matière de sécurité-incendie pour prendre toute décision fondamentale. À cet égard, le conseil de bande a trois grandes responsabilités:

a. établir le niveau des services qui doivent être offerts;

b. fournir les fonds nécessaires; et

c. fournir le personnel, les installations et le matériel requis.

Le conseil de bande doit également contrôler les activités de gestion au sein du service de pompiers volontaires, telles que la formation, la prévention des incendies, la protection contre l'incendie, la prestation d'équipement et l'entretien du matériel, ainsi que la gestion du personnel et l'administration.

La gestion et l'administration d'un service de pompiers volontaires sont assurées par le chef du service, qui doit se conformer aux lignes de conduite et aux directives établies par le conseil de bande. Il est secondé par les agents organiques et fonctionnels ainsi que leurs employés.

Une des principales responsabilités d'ordre administratif d'un service de pompiers volontaires consiste à assurer et à maintenir, au sein de la réserve, un noyau d'employés qualifiés et compétents, chargés de s'acquitter de tâches précises, tant dans le domaine de la prévention des incendies que de la protection contre l'incendie.

4.2 Rôle du chef d'un service d'incendie

Le chef d'un service d'incendie doit être pleinement responsable, en tout temps, de la gestion et du fonctionnement général du service de pompiers volontaires dans la réserve. Ses principales tâches et responsabilités devraient consister, entre autres:

a. à dresser des plans d'action en prévision de tout incendie qui pourrait se déclarer dans la réserve;

b. à s'assurer que les bâtiments publics (écoles, églises, hôpitaux, institutions, salles communautaires, etc.) et les habitations dans la réserve sont inspectés et que les dangers d'incendie existants sont relevés (les habitations ne sont inspectées que sur l'invitation de l'occupant);

c. à examiner les rapports d'inspection préventive et à en assurer le suivi pour que tous les dangers d'incendie relevés soient éliminés;

d. à dresser, à revoir et à mettre à jour les plans de formation visant le personnel du service de pompiers volontaires pour s'assurer que des pompiers qualifiés sont disponibles en cas d'urgence;

e. effectuer une évaluation périodique du matériel, des installations et du personnel de lutte contre l'incendie et informer le conseil de bande de tout ce qui pourrait nuire à l'efficacité du service;

f. à s'assurer que le personnel du service d'incendie exécute ses tâches avec décorum, discipline et efficacité au cours des interventions et des exercices;

g. à s'assurer qu'un rapport des pertes est dûment établi après chaque incendie dans la réserve et qu'il est diffusé selon la procédure établie;

h. tenir des dossiers de toutes les activités du service de pompiers volontaires, établir des rapports annuels et présenter des recommandations au conseil de bande;

i. à revoir périodiquement le portefeuille d'assurances à l'intention du personnel du service de pompiers volontaires, y compris le régime d'indemnisation des accidentés, et recommander des améliorations, s'il y a lieu; et

j. assister aux réunions du conseil de bande qui ont trait aux activités de protection contre l'incendie et s'acquitter de tâches connexes sur la demande du conseil de bande.

4.3 Rôle du sous-chef

Normalement, le sous-chef préside au moins un comité du service de pompiers volontaires et aide le chef à voir au fonctionnement et à la gestion du service. En l'absence du chef, le sous-chef assume la plupart de ses responsabilités.

4.4 Personnel

Le chef du service de pompiers volontaires se charge habituellement de la sélection des employés. Les candidats retenus sont ceux qui sont les plus aptes et les plus disposés à remplir les fonctions liées à la lutte contre l'incendie, avec un minimum de formation complémentaire. Lorsque l'on met sur pied un nouveau service de pompiers volontaires ou que l'on agrandit un service déjà en place, on constate bien souvent que rares sont ceux qui, même s'ils ont reçu un entraînement suffisant, peuvent être recrutés sans formation préalable. Avant même de leur dispenser la formation nécessaire pour qu'ils atteignent le niveau de travail, on doit, dans la majeure partie des cas, leur donner des cours intensifs sur la protection contre l'incendie pour qu'ils soient prêts en cas d'urgence.

4.5 Formation

La formation nécessaire doit normalement être fournie par le service de pompiers volontaires. On aura habituellement recours aux ressources de la bande ou encore à celles offertes par les autorités provinciales ou fédérales. Le programme de formation doit être des mieux conçus et tenir compte des besoins particuliers du service en question. Il doit porter entre autres sur l'utilisation et le fonctionnement de l'engin, du matériel et des dispositifs de lutte contre l'incendie disponibles dans la réserve.

Le programme de formation doit également servir à tenir les pompiers au courant des problèmes que pose tout nouveau danger d'incendie dans la réserve ainsi que de toute nouveauté en ce qui a trait au matériel et aux méthodes d'extinction des incendies. Pour assurer les meilleurs résultats possibles, on propose que le programme de formation de tout service d'incendie soit conforme à la norme 1001-1981 de la NFPA, Firefighter Professional Qualifications et que l'on se serve de la publication de l'International Fire Service Training Association (IFSTA), intitulée IFSTA 200 - Essentials of Firefighting, comme manuel de formation. Les publications de l'IFSTA sur la formation en matière d'incendie sont les manuels les plus complets et les plus utilisés en Amérique du Nord. On trouve à l'annexe A une liste des publications qu'a fait paraître cette association.

Lorsqu'il s'agit d'un service de pompiers volontaires de taille importante, une salle de classe séparée doit être disponible, celle-ci devant préférablement se trouver dans le poste d'incendie.

4.6 Exercices

4.6.1 Exercices d'entraînement

Les exercices d'entraînement doivent être aussi fréquents et aussi complexes que le chef du service le juge nécessaire pour s'assurer que les employés sont en mesure de s'acquitter habilement de leurs tâches à l'aide du matériel fourni. Ces exercices doivent occasionnellement se dérouler dans de mauvaises conditions atmosphériques pour que les pompiers puissent mettre en pratique les techniques spéciales utilisées dans de tels cas. De temps à autre, ces exercices doivent servir à vérifier les capacités des membres de l'équipe, l'utilisation du matériel et l'efficacité des surveillants et des membres de l'équipe.

4.6.2 Engin et matériel de lutte contre l'incendie

Lorsque possible, on doit faire fonctionner l'engin et le matériel de lutte contre l'incendie au cours des exercices. Par exemple, on doit faire fonctionner les extincteurs portatifs et les appareils respiratoires, ainsi que faire circuler l'eau dans les tuyaux étendus. À la fin de chaque exercice, l'équipement doit être remis en état de fonctionnement et serré immédiatement pour qu'il puisse être utilisé en cas d'incendie.

4.6.3 Surveillance des exercices

Les exercices doivent toujours se dérouler sous la surveillance du chef du service d'incendie et des capitaines d'équipe, à un rythme modéré. L'accent doit être placé sur l'efficacité plutôt que sur la vitesse. On vise ainsi à assurer l'utilisation de techniques appropriées et la sécurité des opérations.

4.6.4 Évaluation

Chaque exercice doit être passé en revue pour donner lieu à une discussion approfondie sur ce qui s'est produit, pour permettre de corriger toute lacune observée et pour déterminer dans quels domaines il y aurait lieu de dispenser une formation supplémentaire.

4.7 Engin et matériel de lutte contre l'incendie

4.7.1 Généralités

En règle générale, les services d'incendie s'élaborent à partir d'un engin et de matériel de lutte contre l'incendie. L'efficacité du service dépend souvent de la nature, de l'utilité et de l'état de fonctionnement de ce matériel.

4.7.2 Liste de vérification du matériel

Au Canada, le matériel essentiel de lutte contre l'incendie consiste en un véhicule mû au diesel ou à l'essence, conçu pour transporter divers outils et dispositifs. Ce véhicule est communément appelé camion d'incendie. La nature et la taille de l'engin, des outils et du matériel qu'il transporte dépend de l'usage auquel est destiné ce véhicule.

On trouvera ci-après une liste des principales catégories de matériel dont le conseil de bande devrait considérer l'achat, après consultation avec le chef du service d'incendie. Il faut conserver une liste de ce matériel, ainsi que les fiches d'entretien ou de remplacement, dans un lieu sûr (de préférence au bureau de la bande). Voir les annexes B et C où figurent des exemples de fiches:

a. des extincteurs d'incendie portatifs; un ou deux extincteurs de 9 kg (20 livres), de préférence des extincteurs à poudre ABC;

b. des tuyaux et leurs accessoires, y compris des clés et des clapets de bornes d'incendie, des attaches de tuyau, de la corde, des lances à jet réglable, des divisions à robinets, des raccords à tuyaux doubles et des clés de serrage de tuyaux;

c. des appareils d'éclairage portatifs, y compris une génératrice électrique portative, une lanterne portative et des accumulateurs supplémentaires;

d. des outils d'effraction, y compris des haches, des scies, des crochets à incendie et des gaffes en plastique, des pieds-de-biche à crochets, des leviers, des cisailles à fils et des marteaux de forgeron;

e. des échelles; 2 ou 3 échelles suffisamment longues pour les travaux prévus;

f. du matériel de protection, y compris des seaux, des bâches imperméables, des balais, des pelles et des racloirs en caoutchouc;

g. du matériel de sauvetage et de premiers soins; le matériel à transporter dépend de la formation qu'ont reçu les membres du service d'incendie et peut comprendre des trousses de premiers soins et du matériel de réanimation, ainsi que des bouteilles de gaz et d'autres accessoires non réutilisables comme des pansements;

h. du matériel de rechange; il s'agit ici d'articles pouvant facilement être remplacés par les membres du service d'incendie. Il devrait y avoir des maillons fusibles pour les portes coupe-feu et des têtes d'extincteurs automatiques;

i. du matériel de protection des pompiers (des casques, des imperméables, des moufles imperméabilisées et des bottes de caoutchouc); le nombre exact dépendra du nombre de personnes devant s'en servir à un moment donné;

j. des pompes portatives; au moins une pompe polyvalente à haute pression, munie de tuyaux et de crépines appropriés, pour puiser l'eau des lacs, des ruisseaux ou des rivières ou pour raccorder à la pompe du camion d'incendie, au besoin; et

k. un coffre d'outils comprenant notamment des tournevis, des marteaux, des clés, des pinces, des scies à métaux, des vis, des écrous et des clous pour pouvoir effectuer des réparations temporaires en cas d'urgence.

4.8 INSPECTION ET ENTRETIEN

4.8.1 Méthodes d'entretien continu

Il faut vérifier périodiquement et entretenir convenablement l'engin et le matériel de lutte contre l'incendie pour s'assurer qu'ils sont en bon état de fonctionnement en tout temps.

Le matériel doit être remis en état immédiatement après chaque intervention pour qu'il soit prêt à être réutilisé en cas d'urgence. Il faut notamment:

a. refaire les provisions;

b. remettre les échelles, les outils et le matériel respiratoire en état de fonctionnement; et

c. inspecter l'engin pour vérifier s'il n'est pas endommagé et prendre les mesures correctives nécessaires.

Voir l'annexe D pour un exemple d'un rapport de vérification mécanique du chauffeur.

4.8.2 Méthodes d'entretien préventif (EP)

Il faut établir la marche à suivre pour l'inspection périodique du camion d'incendie et du matériel connexe. Le service d'incendie doit posséder, à même son effectif, des employés qualifiés pour s'acquitter de cette tâche, ou prendre les dispositions nécessaires à cette fin avec l'agent principal régional de la sécurité et de la prévention des incendies. Il faut rédiger des instructions décrivant les travaux à effectuer durant les inspections et tenir des dossiers de ces inspections. On trouve à l'annexe H un énoncé de tâches type.

NOTA: Les instructions du fabricant relatives au fonctionnement et à l'entretien doivent être respectées à la lettre lorsque l'on rédige les instructions d'entretien préventif et les rapports connexes et qu'on effectue les travaux d'entretien et les réparations.

5.0 PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1 Généralités

Par prévention des incendies, on entend tous les moyens utilisés pour réduire le nombre d'incendies. Les mesures prises par les employés d'un service d'incendie en vue de

réduire les incendies visent à la fois la conception technique, l'éducation en matière de sécurité-incendie et la mise en application de règlements. Sur le plan technique, il faut prévoir des mesures de protection visant à prévenir les incendies ou à en empêcher la propagation. L'éducation en matière de sécurité-incendie consiste à instruire et à renseigner des groupes et des particuliers sur les dangers d'incendie et sur la façon d'en réduire la fréquence. L'application de règlements permet de corriger, par des moyens légaux, tout défaut qui pourrait entraîner la perte de vies et de biens. Cette méthode ne doit être utilisée que lorsque les autres méthodes ont échoué.

5.2 Inspection préventive

Les inspections préventives ont pour but de relever tout danger d'incendie dans les bâtiments. Pour en assurer l'efficacité, ces inspections doivent être effectuées d'une manière continue et régulière, car les facteurs qui sont cause d'incendie, qu'ils soient d'ordre matériel ou humain, sont toujours présents.

Parmi les dangers matériels figurent les matières dangereuses et les défauts attribuables à la détérioration des bâtiments. Ces dangers contribuent souvent à l'effondrement prématuré des structures ou encore à la propagation rapide du feu. Le facteur humain peut également être la cause de bon nombre d'incendies. Parmi les innombrables causes liées à l'homme, mentionnons les suivantes:

a. les installations de chauffage;

b. la friture;

c. l'imprudence des fumeurs;

d. les incidents provoqués par les enfants;

e. les circuits électriques surchargés;

f. l'obstruction des sorties;

g. les réseaux d'avertisseurs en panne;

h. les portes coupe-feu calées ouvertes; et

i. le matériel entreposé dans les cages d'escalier ou dans des contenants non approuvés.

Voir l'annexe G où figure une liste de vérification des mesures de sécurité-incendie à domicile.

Pour éliminer ces dangers d'incendie, tous les bâtiments se trouvant dans la réserve doivent être inspectés à intervalles réguliers et fixes par des inspecteurs compétents.

Une fois les inspections terminées, les responsables doivent préparer un rapport et le diffuser aux personnes dont les noms figurent sur la liste de distribution. Ce rapport doit être examiné par les personnes compétentes, soit le chef du service d'incendie, le conseil de bande, l'agent régional de la sécurité et de la prévention des incendies et le directeur du bureau du G. et A., s'il y a lieu. Les dangers décelés doivent être éliminés conformément au règlement applicable. On trouve aux annexes E et F des formules types d'inspection domiciliaire à utiliser dans les réserves.

5.3 Éducation et sensibilisation en matière de sécurité- incendie

Le comité chargé de la prévention des incendies dans une réserve indienne est responsable, entre autres, d'organiser et de coordonner toute activité prévue dans le cadre d'un programme de formation et de sensibilisation en matière de sécurité-incendie établi dans la collectivité, à savoir les semaines de prévention des incendies, les concours d'utilisation des tuyaux, etc. Il doit notamment organiser des discussions de groupe, des séminaires, des cours et des ateliers ainsi que présenter des films portant sur des sujets ayant trait à la sécurité-incendie.

Ces activités ont pour but de sensibliser les participants aux divers dangers d'incendie auxquels ils sont exposés et de leur expliquer comment les éliminer. On traite de questions telles que les dangers que présentent les produits de nettoyage, la cuisson, les appareils de chauffage et les installations électriques; les mauvaises habitudes des fumeurs; les voies de sortie en cas d'incendie et les exercices d'évacuation dans les domiciles. Les participants discutent très souvent des lignes de conduite à adopter en matière de sécurité-incendie dans la réserve et en recommandent l'adoption par le conseil de bande. Ils peuvent également cerner les risques d'incendie et les habitudes dangereuses et faire des propositions quant aux mesures à prendre pour remédier à la situation. Ils peuvent également organiser des activités communautaires telles que des pique-niques, pour promouvoir la prévention des incendies et en discuter avec les membres de la collectivité.

Ce type d'activité permet de susciter et de maintenir l'intérêt des membres de la communauté dans la prévention des incendies et de les convaincre que leur collaboration et leur aide sont nécessaires pour sauver des vies et réduire les pertes matérielles.

6.0 PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Le terme protection contre l'incendie est utilisé par les services d'incendie pour désigner les mesures prises pour prévenir, détecter et éteindre les incendies. La protection contre l'incendie, qui vise à sauver des vies et à éviter les pertes matérielles, exige le recours à des ressources matérielles et humaines. Les moyens les plus courants de suppression des incendies sont les réseaux d'avertisseurs, les installations de détection, les extincteurs automatiques, les canalisations d'incendie et les divers services d'incendie offerts par les pompiers et les collectivités.

Le choix de l'engin, du matériel et des installations de lutte contre l'incendie est habituellement influencé par la taille et l'emplacement de la réserve, ainsi que par la disponibilité des fonds et les services de protection déjà offerts dans la région. Si, par exemple, une réserve indienne est située à proximité d'une agglomération dotée d'un service d'incendie fiable qui peut dispenser des services de protection à la réserve, il est habituellement plus sensé et plus rentable de conclure un marché de services avec cette agglomération que de mettre sur pied un service d'incendie distinct.

Il est également possible de conclure un marché de services ou encore une entente d'aide mutuelle pour renforcer les services déjà offerts dans une réserve.

Compte tenu de l'importance des services de protection contre l'incendie dans les réserves et des coûts élevés liés à la mise en place, au fonctionnement et au maintien de tels services, il importe que les services de pompiers volontaires soient bien planifiés et gérés, conformément aux lignes de conduite et règlements en vigueur.

7.0 PUBLICATIONS ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCE CONNEXES

National Fire Protection Association (NFPA). Codes - NFPA 1201-1977.

NFPA. 1976. Fire Protection Handbook; 14e édition, partie 9, Public Fire Protection. Boston (Massachusetts)

Lucht, David A. Fire Prevention Planning and Leadership for Small Communities.

International Fire Service Training Association (IFSTA) Essentials of Fire Fighting, 1re édition, IFSTA - 200.

IFSTA. Fire Service Practices for Volunteer Fire Departments, 5e édition, IFSTA - 201.

Voir également les lois et les règlements provinciaux concernant les commissions des accidents du travail.

Annexe A

LISTE ÉCHANTILLON DE PUBLICATIONS DE L'IFSTA CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Numéro	Titre	Coût approximatif (en devises américaines)
1.	Fire Service Orientation and Indoctrination	8 $
2.	Fire Service First Aid	9,50 $
3.	Firefighter Study Guide	6 $
4.	Essentials of Firefighting	18 $
5.	Self-Instruction for Essentials of Firefighting	9,50 $
6.	Fire Service Ground Ladder Practices	8 $
7.	Fire Hose Practices	8 $
8.	Salvage and Overhaul Practices	9,50 $
9.	Forcible Entry, Rope and Portable Extinguisher Practices	9,50 $
10.	Self-Contained Breathing Apparatus	15 $
11.	Fire Ventilation Practices	9 $
12.	Fire Service Rescue Practices	11 $
13.	Fire Service Instructor	10 $
14.	Public Fire Education	9,50 $
15.	Fire Prevention and Inspection Practices	8 $
16.	Water Supplies for Fire Protection	9,50 $
17.	Fire Apparatus Practices	9,50 $
18.	Fire Stream Practices	9,50 $
19.	Fire Fighter Occupational Safety	9,50 $

Annexe A

20. Ground Cover Firefighting Practices	10 $
21. Fire Services Practices for Volunteer Fire Departments	8 $

FICHE DE RENSEIGNEMENTS TYPE SUR L'ENGIN DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ENGIN DE LUTTRE CONTRE L'INCENDIE			Numéro de nomenclature
Marque	Type		Année
Coût initial	Numéro de châssis	Date d'achat	Numéro de spécification

DONNÉES DE BASE							
Longueur	Largeur	Marque du moteur	PNBV	Cylindrée (pouce cube)	Cylindre		
Réservoir d'essence	Dimension des pneus	Type de pneus	Batterie	Pédale d'embrayage	Transmission	Entraxe des essieux	Radio 12V 6V

AUTO-POMPE				ÉCHELLES	
Marque de la pompe	Type de pompe	Débit de la pompe	Réservoir d'eau	Hauteur	Type
				Échelles et accessoires	

Année	Plaque d'immatriculation	État	État de la carrosserie	État de la pompe ou de l'échelle	Heure d'utilisation du moteur	Millage	Résultat de l'essai annuel de la pompe	Pompe inutilisable (nombre de fois)	Temps mort	Coûts des réparations Non attribuable à un accident		Coût des réparations Attribuables à un accident	
										Main-d'oeuvre	Pièces	Main-d'oeuvre	Pièces

FICHES TYPES DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DE L'ENGIN

FICHE DE RÉPARATION DE L'ENGIN ET DU MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Date	Heure D'arrivée	Heure de sortie	Réparations effectuées	Responsable

HUILE - GRAISSAGE - BATTERIE - PNEUS

Date	Nombre de pintes utilisées	Poids de l'huile	Date	Responsable	Date d'entrée	Volts	Date de sortie	Date	Largeur	Marque	Numéro de série	Engin

ENGIN DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Type _____ Modèle _____ Fabriqué _____ Numéro de série _____

Fabricant _____ Marque du moteur _____ Modèle _____ Numéro de série _____

Nombre de cylindres _____ Course _____ Puissance effective au frein _____ à _____ tours-minute

Allumage _____ Carburateur _____ Pompe à combustible _____

Poids nominal brut du véhicule _____ Essieu avant _____ Essieu arrière _____ Poids total _____

Contenance du réservoir d'eau _____ Essence recommandée _____ Contenance du réservoir d'essence _____

Marque de la pompe _____ Modèle _____ Type _____

Débit de la pompe _____ g/m à _____ lb/po² _____ Rapport d'engrenage _____ à _____

Date de l'essai de réception _____ g/m _____ à _____ lb/po² Tours-minute du moteur _____

Dates d'essai	g/m	lb/po²	Tours minute de moteur

ANNEXE D

RAPPORT TYPE DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE DU CHAUFFEUR DE CAMION
(à remplir une fois par mois)

Date _____ Service d'incendie _____ Type d'engin d'incendie _____
Marque _____ N° du châssis _____ Modèle _____
Nombre de kilomètres _____ Milles/kilomètres du moteur _____
Nombre d'heures d'utilisation de la pompe depuis le dernier rapport _____
Total des heures d'utilisation _____

Code d'indentification: O.K. Réparations nécessaires - 0 Réparations faites - X

1.	Jeu du volant
2.	Niveau du liquide des freins
3.	Frein de secours
4.	Levier de transmission et serrures de sûreté
5.	Levier de la pompe et serrures de sûreté
6.	Embrayage
7.	Démarreur, deux boutons
8.	Tous les feux (phares, feux arrière, intérieur de la cabine, etc.)
9.	Essuie-glaces
10.	Nettoyer, serrer les raccords de la batterie, inspecter les câbles
11.	Vérifier s'il y a des fuites d'essence, d'huile et d'eau (quand le moteur tourne et qu'il est chaud)
12.	Vérifier toutes les portes, serrures, poignées et vitres
13.	Vérifier tous les supports de matériel
14.	Vérifier toutes les commandes des pompes
15.	Vérifier le régulateur de la pompe
16.	Vérifier toutes les soupapes de vidange
17.	Vérifier le fonctionnement du système de lavage du pare-brise
18.	Vérifier toutes les lances d'incendie
19.	Vérifier la génératrice de secours et les projecteurs
20.	Pompes portatives
21.	Échelles
22.	Coffre d'outils
23.	Masques et appareils respiratoires
24.	Dommages à la carrosserie et autres
25.	Rendement général et apparence de l'engin d'incendie

OBSERVATIONS: Pour tout point portant le code "O", une explication doit être fournie sous la rubrique "Observations", ainsi que le numéro de liste de ce point. (Par exemple: 9, remplacer les balais des essuie-glaces).

_____

Signature du chauffeur:

_____

Signature de l'agent responsable:

_____

Annexe E

FORMULE TYPE D'INSPECTION DOMICILIAIRE PAR UN SERVICE DE POMPIERS VOLONTAIRES

Bande _____ Réserve _____

Inspection domiciliaire du _____, rue, chemin, place, avenue _____

Monsieur, Madame:

Le soussigné a effectué, avec votre consentement, une inspection préventive de votre domicile. Vous trouverez ci-dessous les dangers d'incendie qu'il a relevés; il a laissé des instructions sur la façon de les éliminer. **NOUS VOUS CONSEILLONS FORTEMENT DE PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT SANS TARDER** - nous vous prions de ne pas attendre. Si vous désirez discuter d'un danger, n'hésitez pas à communiquer avec le service d'incendie.

(signé par) _____ Le chef du service d'incendie

Le _____ 19____

	Sous-sol	Rez-de-chaussée	Premier étage	Grenier	Garage	Cour
1. Accumulation d'ordures et de déchets.						
2. Méthode peu sûre d'élimination des cendres.						
3. Liquides inflammables mal entreposés.						
4. Articles de peinture, chiffons imbibés d'huile - danger d'incendie.						
5. Aires d'entreposage ou de travail encombrés - danger d'incendie.						
6. Matières combustibles placées trop près des installations de chauffage.						
7. Mauvaise disposition des conduits de fumée, présentant des dangers d'incendie.						
8. Cheminées de maçonnerie présentant des dangers d'incendie.						
9. Appareils alimentés au gaz mal disposés.						
10. Surcharge des circuits électriques, utilisation de fusibles de mauvais calibre.						
11. Fils électriques et moteurs présentant des dangers d'incendie.						
12. Télévision et radio mal disposés.						
13. Remises et cour devant être nettoyées.						
14. Sécurité-incendie - entretien des bâtiments.						
15. Renseignements fournis aux gardiennes.						
16. Renseignements quant à l'utilisation des extincteurs d'usage domestique.						
17. **AUCUN DANGER D'INCENDIE RELEVÉ. FÉLICITATIONS!**						

Type d'installations de chauffage utilisé _____

Nombre d'occupants _____ Nombre d'invalides _____ sur _____ étage.

_____

Pompier-inspecteur

Annexe F

FORMULE TYPE D'INSPECTION DOMICILIAIRE PAR UN SERVICE D'INCENDIE

Bande _____

Réserve _____

Adresse _____

Copie tirée en double exemplaire

- **SI PERSONNE N'EST À LA MAISON, COCHEZ ICI.** _____
- **ACCÈS REFUSÉ.** _____

L'employé soussigné du service d'incendie local a effectué, avec votre consentement, une inspection préventive de votre domicile. En éliminant les dangers d'incendie courants qu'il a cochés ci-dessous ou en prenant toute autre mesure qui s'impose, vous veillerez à ce que votre demeure soit un lieu sûr et vous nous aiderez ainsi à réduire les pertes innombrables de vie et de matériel attribuables aux incendies chaque année. L'inspecteur doit vous expliquer chacun des dangers relevés dans votre foyer. Si vous désirez obtenir plus de renseignements ou de conseils, nous vous demandons de communiquer par téléphone avec le service d'incendie. **SI L'INSPECTEUR N'A COCHÉ AUCUN DES POINTS SUIVANTS, NOUS DÉSIRONS VOUS FÉLICITER DES EFFORTS QUE VOUS DÉPLOYEZ EN VUE DE PRÉVENIR LES INCENDIES.** Si vous n'étiez pas à la maison lors de la visite de l'inspecteur, n'hésitez pas à appeler le service d'incendie pour prendre rendez-vous.

Rebuts dont on ne s'est pas débarrassé convenablement. _____

Liquides inflammables qui ne sont pas déposés dans des contenants sûrs. _____

Matières combustibles placées trop près des cuisinières. _____

Câblage dangereux. _____

Danger d'étincelles sur le toit. _____

Accumulation de papiers ou de meubles. _____

Chiffons et vadrouilles imbibés d'huile qui ne sont pas placés dans un lieu sûr. _____

Cuisinière mal installée. _____

Utilisation de fusibles de calibre trop élevé. _____

Rallonge défectueuse ou de longueur excessive. _____

Garage-remise en mauvais état. _____

Peinture mal entreposée. _____

Chauffe-eau non ventilé. _____

Herbage long près des bâtiments. _____

Observations: _____

_____

_____

_____

_____

SACHEZ QUOI FAIRE EN CAS D'INCENDIE

1. Dressez dès **MAINTENANT** un plan d'évacuation.
2. Sachez comment déclencher les AVERTISSEURS D'INCENDIE.

PENSEZ-Y...PRÉVENEZ LES INCENDIES! SAUVEZ UNE VIE!

NE FUMEZ PAS AU LIT.

Pour tout autre renseignement, communiquez avec: _____

Inspecteur _____

Annexe G

LISTE TYPE DE VÉRIFICATION DES MESURES DE SÉCURITÉ-INCENDIE À DOMICILE

PARTICULIÈREMENT POUR LES ENFANTS

Est-il interdit de laisser des enfants en bas âge seuls?	Oui_____	Non_____
Indiquez-vous aux gardiennes quelle sortie prendre pour évacuer la maison et comment faire appel au service d'incendie?	Oui_____	Non_____
Vos gardiennes (et vous-même) connaissent-elles la première règle à respecter en cas d'incendie: évacuer rapidement tous les occupants et ne pas retourner dans la maison?	Oui_____	Non_____
Vos enfants se tiennent-ils assez loin des sources de flammes et d'étincelles?	Oui_____	Non_____

HABITUDES DES FUMEURS

Est-il interdit de fumer au lit?	Oui_____	Non_____
Vous assurez-vous qu'aucun mégot fumant ne se trouve dans les fauteuils et les divans?	Oui_____	Non_____
Faites-vous bien attention lorsque vous vous débarrassez des cendres de cigarette, de cigare et de pipe?	Oui_____	Non_____
Y a-t-il un nombre suffisant de gros cendriers bien conçus dans toute la maison?	Oui_____	Non_____
Les allumettes et les briquets sont-ils hors de la portée des enfants?	Oui_____	Non_____

APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CUISSON

Les génératrices de chaleur, les cuisinières et les tuyaux de cheminée sont-ils placés loin des murs et des plafonds combustibles. Sont-ils en bon état?	Oui_____	Non_____
Votre appareil de chauffage est-il vérifié annuellement par un préposé à l'entretien?	Oui_____	Non_____
Les radiateurs portatifs sont-ils entretenus convenablement et bien situés?	Oui_____	Non_____
Veillez-vous à ce qu'il n'y ait aucune matière combustible près d'une cuisinière, d'un radiateur ou d'un foyer se trouvant dans votre maison?	Oui_____	Non_____
Faites-vous ramoner et vérifier régulièrement votre cheminée?	Oui_____	Non_____
Votre toit est-il recouvert d'un revêtement ignifuge le protégeant contre toute étincelle pouvant provenir de la cheminée ou d'ailleurs?	Oui_____	Non_____

ENTRETIEN

Vous débarrassez-vous régulièrement des rebuts?	Oui_____	Non_____
La peinture est-elle conservée dans des récipients en métal hermétiquement fermés?	Oui_____	Non_____

Annexe G

Les liquides inflammables sont-ils conservés dans des contenants sûrs, loin de la chaleur et des enfants?	Oui_____	Non_____
Est-il interdit d'utiliser des liquides inflammables pour nettoyer les vêtements ou allumer un feu?	Oui_____	Non_____

APPAREILS ÉLECTRIQUES

Vous assurez-vous qu'aucune rallonge n'est placée sous un tapis ou n'est accrochée à des clous?	Oui_____	Non_____
Les câbles électriques sont-ils tous en bon état?	Oui_____	Non_____
Les appareils électriques sont-ils vérifiés périodiquement pour en assurer le bon fonctionnement?	Oui_____	Non_____
Les fusibles utilisés sont-ils du calibre voulu?	Oui_____	Non_____
Insérez-vous un nouveau fusible chaque fois qu'un plomb saute?	Oui_____	Non_____
Votre antenne de télévision est-elle bien installée?	Oui_____	Non_____
Est-elle munie d'un parafoudre?	Oui_____	Non_____

Chaque réponse négative indique un manque de précautions.

Prenez les mesures qui s'imposent - aujourd'hui!

ÉNONCÉ DE TÂCHES TYPE

Activité: Engin de lutte contre l'incendie
Élément: Camion d'incendie
Équipe: Deux personnes
Productivité: Huit heures (par semaine)

Toutes les semaines (ou après chaque intervention de lutte contre l'incendie):

1. Vérifier le moteur pour s'assurer:

   - qu'il y a suffisamment d'huile à moteur et qu'elle est propre;
   - qu'il y a suffisamment de liquide de refroidissement dans le radiateur;
   - que les courroies sont en bon état et qu'elles sont à la tension voulue;

2. Vérifier la cabine du camion pour s'assurer:

   - que le frein de secours fonctionne normalement;
   - que l'intérieur est propre.

3. Faire fonctionner le moteur et vérifier:

   - le fonctionnement du démarreur;
   - la jauge de pression d'huile pour s'assurer qu'elle indique bien la bonne pression;
   - le débit de charge de la batterie;
   - le fonctionnement des essuie-glaces;
   - le fonctionnement du système de lavage du pare-brise (remplir le réservoir, au besoin);
   - le fonctionnement de l'appareil de chauffage et du dégivreur (en saison);
   - le fonctionnement de la pédale des freins (avant de déplacer le camion);
   - le fonctionnement de la pédale d'embrayage;
   - le fonctionnement du moteur (s'assurer qu'il n'y a pas de bruits inhabituels);
   - la jauge d'essence (remplir le réservoir, au besoin);
   - la sirène pour s'assurer qu'elle est en état de fonctionnement;
   - le fonctionnement des feux clignotants;
   - tous les feux (les phares, les feux arrière, les feux d'arrêt et les lampes du tableau de bord);

4. Arrêter le moteur et vérifier:

- le niveau d'huile de la transmission automatique;
- les rétroviseurs;
- les pneus, pour s'assurer qu'ils ne sont pas endommagés et qu'ils sont assez gonflés;
- les batteries pour s'assurer qu'elles sont sûres, que le niveau électrolytique est satisfaisant, qu'elles ne sont pas corrodées et que les bornes sont assez serrées; et
- la propreté du véhicule.

5. Sur la motopompe, vérifier:

- l'huile du carter de la boîte de vitesses intermédiaire (huile 10-30);
- le niveau d'huile de l'amorceur (huile 30);
- le régulateur de la pompe (huiler l'axe, au besoin);
- les jauges pour s'assurer qu'elles sont en bon état de fonctionnement;
- les valves et les dispositifs de vidange pour s'assurer qu'ils fonctionnent librement; et
- le fonctionnement de la pompe (ouvrir la valve d'aspiration du réservoir et faire fonctionner la motopompe après avoir fermé le dispositif de vidange, ce qui fait circuler l'eau du réservoir jusqu'à la pompe et de nouveau vers le réservoir).

NOTA

- Drainer la pompe après chaque usage.
- Ne jamais la faire fonctionner sans eau; l'eau sert de lubrifiant.
- En cas de défectuosité, présenter immédiatement un rapport écrit au bureau de la bande.
- Recommander que le camion d'incendie ne soit pas déplacé lorsque la motopompe est en marche.

Deux fois par année:

1. Vérifier toutes les soupapes et tous les orifices pour s'assurer qu'il n'y a pas de fuites et faire les rajustements nécessaires:

- la valve d'aspiration du réservoir;
- les orifices de vidange arrière;
- les orifices de vidange avant;
- tous les orifices de vidange;
- l'orifice principal d'aspiration; et
- les orifices des poteaux d'incendie (aspiration).

2. Vérifier et mettre à l'essai:

- le système d'amorçage;
- le robinet coupleur;
- la soupage de décharge;
- tous les niveaux d'huile
  1) boîte d'engrenage
  2) réservoir d'amorçage.

Vérifier toutes les commandes à distance et lubrifier les clapets sphériques.

Effectuer un essai de vide (une fois par année).

Vérifier les boulons de bride du mécanisme d'entraînement.

Faire une inspection à vue des joints d'étanchéité du mécanisme d'entraînement.

Vérifier s'il y a une fuite contrôlée des rondelles de presse-étoupe.

Graisser le filetage du tube et vérifier l'état des rondelles.

Vérifier et nettoyer toutes les crépines.

Vidanger l'huile du rouage d'entraînement et la remplacer par de la SAE 10W-30.

Vérifier l'exactitude du calibrage de toutes les jauges.

Regarnir d'étoupe, chaque année.

Vérifier et mettre à l'essai les tuyaux d'aspiration pour s'assurer que la garniture intérieure n'est pas repliée.